RÈGLEMENT COURSE « LES AMOUREUX DE TREZIEN 2023 » COURSES ADULTES : 8KM

Dénomination : Les Amoureux de Trézien — course en couple

Date : 17 Juin 2023 Heure de départ : 16h00

Lieu de départ et d'arrivée : École Publique de Trézien – Plouarzel

Épreuve en couple ouverte aux licenciés et non licenciés.

Distances: Course nature de 8 km, 50% sur routes & 50% sur chemins.

Nombre de participants max : 250 couples.

Obligation : Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course ou photocopie de sa licence 2022-2023

Participations :

Parcours 8 km : 18 € par couple en pré-inscription, 20€ par couple le jour de la course.

Présents sur site :

- Petite restauration et buvette payante
- Parking avec emplacement réservé pour les véhicules des personnes à mobilité réduite
- Parking public sur le site du Départ et de l'Arrivée
- Sécurité et secours
- Commissaires sur le parcours et à l'arrivée.
- Toilettes
- Garderie, sur réservation par mail, dans la limite des places disponibles. Renseignements : lesamoureuxdetrezien@gmail.com
- Vestiaires disponibles dans une salle de l'école, mais sans surveillance. Les affaires laissées restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Art 1 : Organisation

La course des amoureux de Trézien est une course en couple* nature organisée par l'association des parents d'élèves de l'école publique de Trézien, à Plouarzel (Association Loi 1901).

L'organisation est joignable à tous moments via le contact téléphonique au 06.72.38.27.77 ou par mail sur l'adresse : **lesamoureuxdetrezien@gmail.com**

Couple définit un duo regroupant deux personnes courant et franchissant la ligne d'arrivée ensemble.*

Art 2 : Date, horaires et parcours

La course des amoureux de Trézien est une course en couple. Elle se tiendra le 17 juin 2023 à Trézien, Plouarzel sur le parcours nature de 8km (50 % route- 50 % chemin).

Le départ de la course est fixé à 16h.

Le retrait des dossards se fera à l'école publique de Trézien (Bourg de Trézien, Plouarzel) dès 13h. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Art 3: Conditions de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la course des amoureux de Trézien n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

D'une licence sportive FFA en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
Ou
D'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la **course à pied en compétition**. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.
Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

3-2 : Catégories d'âge

Le parcours de 8 km est ouvert à partir de 16 ans révolus.

3-3: Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur la course des amoureux de Trézien à condition qu'ils aient 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

3-4: Covid-19

Les participants devront respecter impérativement les consignes sanitaires en vigueur le jour de la course.

Art 4 : Inscriptions

4.1: Inscriptions

Les inscriptions se font : en ligne sur le site internet Klikego :

Le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît sur la liste.
Les coureurs qui s'inscrivent :

- en ligne sur le site Klikego ont pris connaissance du règlement intérieur fourni et acceptent toutes les conditions énumérées.
- sur place dans la limite des places disponibles et jusqu'à 15h30.

4-2: Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.
Pour le parcours de 8 km, le montant de l'inscription est de 18€ par couple sur le site internet Klikego. Le jour de la compétition le prix d'inscription est fixé à 20 € par couple.

4-3: Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-4: Remboursement

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

Article 5 : Sécurité

5.1 Organisation des secours

L'organisateur déploiera un « Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) » afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera communiqué aux coureurs lors de l'inscription: 06.72.38.27.77. Il leur appartiendra s'ils le souhaitent de le reporter sur leur dossard avant le départ.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

5.2 Sécurisation du parcours

Lors du parcours, deux postes de ravitaillement seront mis à disposition, l'un à mi-parcours environ, l'autre à l'arrivée.

Des points d'eau seront ajustés en fonction de la météo.

Pour la sécurité des coureurs, Il est prévu un marquage au sol, de rubalise et la présence des signaleurs à chaque fois que cela est nécessaire.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

6.1 : Assurance et responsabilités

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de GROUPAMA Assurance pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutifs à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

6.2 : Comportement

Tous les coureurs, en tant que citoyens, se doivent de respecter l'environnement et les autres personnes. Nous rappelons que le site de la Pointe du Corsen est classé « Natura 2000 ». Toute attitude contraire à un comportement citoyen et sportif pourra engager la disqualification du concurrent (jet de déchets, abandon de matériel, passage hors parcours balisé…).

Art 7: Récompenses

Chaque couple ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre un cadeau de participation.

Sous réserve de modifications, les récompenses seront remises selon le tableau suivant:

- Les 5 premiers couples
- Les 5 meilleurs déguisements
- Club sportif le plus représenté

A la discrétion du comité d'organisation, et à titre d'exemple, des prix spéciaux pourront être attribués :

- Dossard du milieu de tableau, dernier couple classé, la plus belle grimaçe de couple, etc… et seront communiqués avant le départ.

Art 8: Annulation et intempéries

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 9: Droit à l'image

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation à la « course des Amoureux de Trézien », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée».

COURSES ENFANTS

Samedi 17 juin 2023 à partir de 13h30

Art 10: Engagement

Epreuves ouvertes aux athlètes licenciés FFA et Non licenciés :

Années naissances (classes)	Distances	Départs
2011 2007 (6ème/3éme)	2000 m	13h50
2013-2012(CM1/CM2)	1200 m	14h20
2015-2014 (CE1/CE2)	800 m	14h40
2018 2017 2016 (MS/GS/CP)	400 m	15h00

Retrait des dossards à partir de 12H30 – Clôture des inscriptions à 13h15

Attention ! Autorisation parentale obligatoire
Aucun autre document ne peut être accepté.

Art 11: Tarifs des courses enfants:

Tarifs	Classes d'âge
2,00 €	Collégiens - de la 6ème à la 3ème
2,00 €	Écoliers – de la moyenne section (MS) jusqu'au CM2